



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## stationnement

Question écrite n° 1640

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le rassemblement tzigane d'environ 40 000 personnes qui doit se tenir du 13 au 30 août 2002 à Damblain (88), petite commune située dans un canton dont la population n'excède pas 5 000 habitants. Face au risque de recrudescence des vols, agressions et accidents routiers constatés lors des rassemblements précédents, le tout à proximité des stations thermales de Vittel et Contrexéville, dont l'image touristique est quelque peu ternie, il lui demande quels sont les moyens mis à disposition pour gérer au mieux ce type de manifestation.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le rassemblement de gens du voyage qui s'est tenu du 13 au 30 août 2002 dans la commune de Damblain (Vosges). Il l'interroge plus particulièrement sur les moyens mis à disposition pour gérer cette manifestation face au risque de recrudescence des vols, agressions et accidents constatés lors des précédents rassemblements et susceptibles de nuire à l'image touristique des stations thermales de Vittel et Contrexéville. La préparation de cette manifestation a fait l'objet de plusieurs réunions au ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales ainsi qu'à la préfecture des Vosges. Afin de garantir un niveau optimal de sécurité et conformément à l'analyse effectuée localement, un dispositif comprenant quatre unités de forces mobiles a été mis en place. Ces moyens supplémentaires ont sensiblement renforcé les unités territoriales des Vosges et de la Haute-Marne. Par ailleurs, un balisage des axes empruntés par les gens du voyage à leur arrivée et à leur départ a été assuré. En outre, un poste de gendarmerie a été armé sur la base de Damblain et activé de jour comme de nuit, afin de pouvoir intervenir sur tout incident dans le site ou à proximité. Le préfet de la zone de défense Est a été chargé, en étroite liaison avec les préfets des départements concernés, de coordonner l'action des forces engagées sur l'ensemble du secteur considéré, afin de prévenir tout trouble à l'ordre public.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

**Circonscription :** Vosges (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1640

**Rubrique :** Gens du voyage

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 août 2002, page 2840

**Réponse publiée le** : 30 septembre 2002, page 3370